



Déclaration préalable du SE-UNSA à la CAPD DU VENDREDI 23 JANVIER 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Avant d'entamer les travaux de cette CAPD, le SE-UNSA souhaite rendre hommage aux victimes de l'infâme attentat perpétré contre des anonymes, des journalistes et des policiers. Nous avons le devoir de transformer en une mobilisation citoyenne la colère et l'indignation qu'ont suscitées ces attentats envers la démocratie. Nous devons opposer les valeurs qui ont forgé notre République à la lâcheté, à la barbarie et à l'obscurantisme des extrémistes de tous bords. La liberté ne se négocie pas, elle se défend, notamment par l'éducation et la laïcité qui forment le libre-arbitre et le vivre-ensemble.

Cette CAPD se tient à la suite des élections professionnelles. Le SE-UNSA aura à cœur d'honorer la confiance que lui ont accordée les collègues. Nous souhaitons une pratique accrue du dialogue social, que ce soit dans cette instance ou plus largement sur l'ensemble de la gestion des personnels 1er degré. La recherche de l'équité, le devoir de transparence, une réelle prise en compte de la dimension humaine sont autant de composantes importantes aux yeux de la profession. Ainsi, dans notre enquête nationale, nos collègues ont insisté sur la confiance qui devait leur être accordée, la volonté d'une relation plus fluide avec la hiérarchie, ou encore sur une meilleure articulation vie personnelle/vie professionnelle. C'est cette feuille de route émanant de la réalité du terrain qui guidera les pratiques et les revendications du SE-UNSA.

Vous nous avez réunis pour examiner les candidatures pour l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école de 2 classes et plus.

Le nombre de candidats, 45, est comme chaque année inférieur à celui de l'année précédente, ce qui nous montre, une nouvelle fois, que la fonction de directeur n'attire plus les collègues. Malgré les récentes avancées obtenues à l'issue des "chantiers métiers", leurs tâches et leurs responsabilités, qui se sont considérablement accrues ces dernières années, semblent démotiver nos collègues. Ils doivent être davantage mis en confiance et aidés dans l'accomplissement de leurs tâches. C'est pourquoi,

entre autres, le SE-UNSA continue de revendiquer la pérennisation des missions des aides administratives dans le cadre d'un emploi stable de secrétaire administratif, pourvu par des personnels qualifiés.

Concernant les permutations informatisées, le SE-UNSA regrette que le taux de satisfaction soit aussi faible depuis plusieurs années. Certains collègues sont en réelle souffrance, séparés de leurs proches et inquiets d'une situation qui risque une nouvelle fois de demeurer inchangée.

Le SE-UNSA vous demande de communiquer votre politique de gestion des entrées et sorties de notre département, tant en nombre qu'en critères retenus.

Concernant les départs en formation CAPA-SH, si le nombre total est quasiment identique, 21 contre 20 l'an dernier, on constate qu'il y a très peu de candidatures en option F. Il est vrai que le nombre de divisions de SEGPA dans le département diminue régulièrement.

Pour l'option G, le SE-UNSA espère que le nombre de départs autorisés sera à la hauteur des demandes montrant ainsi la volonté de l'administration de redonner aux RASED, la place indispensable qui est la leur.

Par ailleurs, le SE-UNSA regrette le report des décisions de carte scolaire, après les élections départementales.

En effet, par voie de conséquence, les opérations de mouvement s'en trouveront reculées. Pourriez-vous d'ores et déjà nous communiquer le calendrier des CAPD premier et second mouvements ?

Nous tenons à rappeler la nécessité de réunir la CAPD second mouvement avant le début des vacances d'été pour que les collègues puissent préparer sereinement leur rentrée tant dans l'intérêt des élèves que dans celui du fonctionnement de l'école.

Nous vous avons récemment alerté par courrier à propos de l'obligation faite aux directeurs de certaines circonscriptions de faire remonter toutes les informations, y compris les demandes d'aide RASED, exclusivement par l'ENT.

Aucun texte officiel à notre connaissance, ne permet d'imposer cela. Le SE-UNSA vous demande de confirmer que nos collègues peuvent continuer à utiliser d'autres modalités de transmission des documents.

A propos des remplacements, bien que nous soyons conscients des problèmes rencontrés actuellement par l'administration pour les assurer du fait du manque de moyens, nous nous interrogeons cependant sur la pertinence de certaines pratiques qui vont d'ailleurs à l'encontre de vos déclarations.

Ainsi, que penser du fait qu'un titulaire mobile, affecté sur un remplacement de plusieurs jours, soit déplacé pour une demi-journée (une après-midi) afin de suppléer un collègue absent, et non remplacé, depuis le début de la semaine. Ce remplacement d'une demi-journée, sur sept, va de plus à l'encontre de ce que vous aviez affirmé lors de la dernière CAPD, à savoir que dans de telles circonstances les remplaçants verraient leur après-midi libérée. Quel est l'intérêt d'un tel remplacement si ce n'est d'un point de vue statistique ?

Par ailleurs, si nous comprenons bien la nécessité du plan vigipirate au niveau "attentat" dans le contexte actuel, nous tenons à vous alerter sur les difficultés qu'éprouvent certains directeurs à le mettre en application, notamment dans les écoles de campagne. En effet, une grande majorité d'entre eux se trouve confrontée à un problème de conscience entre laisser la grille ouverte en dépit des règles de sécurité ou fermer la grille et, de ce fait, laisser la classe sans surveillance pour aller ouvrir à des parents retardataires... D'autant plus, qu'il est fort possible que le directeur ne puisse même pas s'apercevoir qu'un retardataire attende devant l'école.

Il est nécessaire qu'une communication soit faite envers les municipalités, afin qu'elles mettent en œuvre les moyens nécessaires, rappelant par là même qu'un directeur d'école n'est pas un gardien.

Des collègues nous alertent et s'inquiètent devant la mise en place du PAP. Des informations diverses leur sont communiquées selon les circonscriptions et la confusion s'installe, principalement entre la mise en place d'un PPRE et celle d'un PAP.

Pourriez-vous faire parvenir dans toutes les écoles une information plus précise concernant la mise en place de ce nouveau dispositif ?

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur le dossier des rythmes scolaires. En effet, dans certaines communes, le manque, voire l'absence, de dialogue et de concertation entre les partenaires, amènent de grandes difficultés. Il est absolument nécessaire que des comités de suivi communaux et intercommunaux puissent se tenir à l'instar du Comité de suivi départemental. Cette communication entre les différents partenaires est essentielle dans la mesure où elle seule peut amener les indispensables ajustements qui permettront la restauration d'un climat serein et le recentrage sur l'unique objectif: la réussite de tous les élèves.

L'élaboration des PEDT peut ainsi grandement faciliter cette liaison et amener à l'organisation d'une semaine de l'enfant cohérente et réfléchie.

Néanmoins, afin que les équipes enseignantes puissent prendre part à toutes ces réflexions, il faudrait qu'on leur dégage du temps et que leur voix soit entendue ...